

Horaire



Lundi au mercredi

6 h 30	10 h 00	13 h 30	17 h 10
7 h 00	11 h 00	14 h 00	17 h 40
7 h 30	11 h 40	15 h 00	18 h 00
8 h 00	12 h 10	15 h 30	18 h 30
8 h 30	12 h 40	16 h 10	19 h 00
9 h 00	13 h 00	16 h 40	

Jeudi et vendredi

6 h 30	11 h 00	15 h 00	18 h 30
7 h 00	11 h 40	15 h 30	19 h 00
7 h 30	12 h 10	16 h 10	19 h 30
8 h 00	12 h 40	16 h 40	20 h 00
8 h 30	13 h 00	17 h 10	20 h 30
9 h 00	13 h 30	17 h 40	21 h 10
10 h 00	14 h 00	18 h 00	21 h 30

Samedi

7 h 30	11 h 00	16 h 10
8 h 30	13 h 30	17 h 30

Service non disponible les dimanches
Aucun service à Noël et au jour de l'An

Règles d'utilisation

- Tout sac ou petit colis doit être posé sur vous ou à vos pieds;
- Seules les poussettes pliantes sont acceptées dans le véhicule;
- Exception faite d'un chien guide, aucun animal n'est toléré dans le véhicule;
- Interdiction de consommation de boisson alcoolisée, de drogue ou de fumer dans le véhicule;
- Aucune sollicitation envers les passagers ou le conducteur;
- Respect des règles de savoir-vivre et d'hygiène et des directives de sécurité émises par le chauffeur;
- Le chauffeur de taxi ne débarque pas de son véhicule pour aider les gens à monter ou entrer des paquets;
- Taxibus ne remplace pas le service de transport adapté déjà présent sur notre territoire;
- Vous quittez le véhicule taxi seulement lorsque celui-ci s'est immobilisé;
- Ne donner aucun pourboire au chauffeur;
- En quittant dites **MERCI** à votre conducteur... ça fait toujours plaisir.

Conception Para-Graphie • 418 228-1356



VILLE DE
SAINT-GEORGES



PLUS DE
750 BORNES

situées à tous les 300 mètres en milieu urbain
et à tous les 500 mètres en milieu rural

Tarifification

Abonnement annuel obligatoire 5⁰⁰\$
(carte usager)

Usager régulier

- Tarif régulier (par déplacement, payable comptant au taxi) 4⁰⁰\$
- Laissez-passer régulier mensuel 90⁰⁰\$

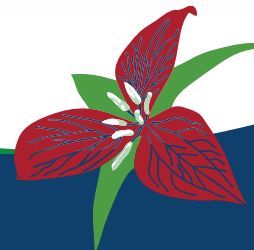
Étudiant et 65 ans et +

- Tarif étudiant et 65 ans et + (par déplacement, payable comptant au taxi) 2⁵⁰\$
- Laissez-passer régulier mensuel 60⁰⁰\$

Un grand merci aux membres du comité Taxibus

Irma Quirion
(Présidente)
Renaud Fortier
Christine Labbé
Renée Gendron
Marcel Grondin
Jean McCollough
Isabelle Déchêne
Mario Bourque
Carole Veilleux
Guy Dubé

La **clé** c'est...



Réservation
418 221-0066
taxibus.saint-georges.ca



VILLE DE SAINT-GEORGES

La Ville est heureuse de vous présenter le service de Taxibus. Ce dépliant vous livre toutes les informations pertinentes sur le mode de fonctionnement, les coûts, les règles à suivre, etc.

Ce service s'inscrit dans une vision de développement durable de notre ville. Il favorisera la mobilité de tous les citoyens à l'intérieur de notre cité régionale (familles, personnes âgées, travailleurs, étudiants) tout en ayant un impact économique favorable sur notre développement. Taxibus peut donner l'opportunité à des familles d'abandonner la deuxième automobile dégageant ainsi une marge financière intéressante.

Qu'est-ce qu'un Taxibus ?

C'est un service de transport collectif municipal qui fonctionne à partir des taxis présents sur le territoire.

Qui peut utiliser le Taxibus ?

Toute personne qui est membre de Taxibus Saint-Georges.

Quel est le territoire couvert par le Taxibus ?

Le Taxibus couvre TOUT le territoire de la ville (secteurs urbain et rural). Les départs et arrivées doivent être à l'intérieur du territoire de la ville.

Politique d'annulation

L'utilisateur désirant annuler une réservation de transport doit le faire au moins 30 minutes avant l'heure de départ initialement prévue. Pour ce faire, contactez le service de Taxibus et donnez les coordonnées du déplacement à annuler. Un usager qui ne se présentera pas à son point de départ sans avoir annulé à l'avance son déplacement devra payer le coût de son passage régulier non utilisé lors de sa prochaine utilisation du Taxibus. Après 3 infractions consécutives, l'utilisateur devra payer l'équivalent de 4 passages directement à la centrale de répartition pour avoir accès à nouveau au service.

Comment fonctionne le Taxibus ?

750 bornes sont installées sur le territoire de la ville. En milieu urbain, il y a une borne à tous les 300 mètres; en milieu rural il y a une borne aux 500 mètres. Ces bornes sont numérotées. Le membre doit réserver au moins une heure à l'avance son transport en appelant la centrale de répartition au 418 221-0066. Après avoir donné son numéro d'usager, il mentionne le numéro de sa borne de départ, le numéro de sa borne d'arrivée ainsi que l'heure de départ désirée selon la grille horaire de ce dépliant. L'embarquement et le débarquement se font uniquement aux bornes de Taxibus.

Comment devenir membre ?

Avant de pouvoir utiliser le Taxibus, il faut s'inscrire et devenir membre. Pour ce faire, vous devez vous procurer une carte d'usager au coût annuel de 5^{00\$}. Les enfants de 0 à 5 ans inclusivement doivent avoir une carte d'usager et sont admis gratuitement dans le taxi, si accompagnés d'un adulte.

Où, quand, comment s'inscrire ?

Vous pouvez obtenir votre carte d'usager à la centrale de répartition du Taxibus située au 11290, 2^e Avenue.

Vous devez vous présenter en personne (prise de photo) et avoir avec vous une pièce d'identité (permis de conduire, carte d'assurance-maladie, carte d'étudiant). Vous devez payer un montant de 5^{00\$} pour votre abonnement annuel. Une carte d'usager vous sera alors remise ainsi qu'une carte de la ville sur laquelle figurent toutes les bornes du Taxibus et à partir de laquelle vous pourrez réserver vos déplacements.

Prenez note que les heures d'ouverture de la centrale de répartition seront de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi.



Comment réserver mes déplacements ?

Une fois membre, voici la démarche à suivre :

- Sur la carte reçue en vous inscrivant, trouvez la borne située la plus près de votre point de départ. Notez le numéro de la borne.
 - Trouvez la borne située la plus près de votre point de destination. Notez également ce numéro.
 - Appelez au moins 1 heure d'avance (ou plus*) au 418 221-0066, mentionnez le numéro d'usager, le numéro de borne de départ, votre heure de départ et le numéro de borne de destination.
 - Présentez-vous au moins 5, 10 ou 15 minutes avant votre heure de réservation de départ à la borne où vous prendrez le taxi selon la directive qui aura été donnée lors de votre réservation.
 - Notez que le taxi aura alors jusqu'à 15 minutes pour passer vous prendre.
 - En entrant dans le taxi vous présentez votre carte d'usager et payez le montant en argent au taxi sauf si vous avez acheté un laissez-passer mensuel.
- *Cependant, il est recommandé, lorsque possible de réserver 24 heures à l'avance ou plus. Cela nous aide à maximiser le service et à diminuer les coûts de transport.

Notez que les usagers réguliers peuvent réserver leurs transports une semaine ou plus à l'avance plutôt que d'appeler pour chaque déplacement.

Le Taxibus ne prendra à son bord que les usagers ayant réservé. Il est donc inutile d'attendre à une borne d'arrêt sans avoir fait de réservation.

Pendant la course, le véhicule de taxi peut faire monter à son bord d'autres usagers ayant réservé un embarquement sur le même trajet et dont la destination se trouve dans le même secteur. La centrale de répartition verra à agencer les déplacements des citoyens membres dans un même secteur de façon à diminuer les coûts du service.

